



LES ECHOS

Bulletin d'informations municipales n°26



Ho ! Ho! Ho !

Chers habitants de tous âges,
Avec la distanciation sociale imposée par les mesures sanitaires, mon équipe de lutins s'est trop dispersée et a fini par se perdre ! Pour sauver Noël, aidez-moi à retrouver mes précieux compagnons qui portent chacun une lettre. Dès que vous en apercevrez un, entourez sa lettre avec un stylo ! Une fois votre tâche accomplie, remettez ces lettres dans le bon ordre et un mot secret qui sert de code de démarrage sur mon traineau sera révélé. Vite! Je dois assurer ma tournée prévue dans la nuit du 24 au 25.

HORAIRES DES PERMANENCES

DE LA MAIRIE

Le Maire et le personnel municipal ont le plaisir d'accueillir le public :

- ♦ Le lundi et le jeudi de 15h00 à 18h00 et le mardi matin sur rendez-vous .

La mairie sera fermée à partir du 21/12 au 4/01/2021 inclus.

AU SOMMAIRE

- ♦ Edito, le mot du Maire p.2
- ♦ Rétrospective 2020 p.3
- ♦ Résumé Conseil Municipal du 9/11 p.4-5
- ♦ Honneur à la Doyenne p.6
- ♦ Cérémonie du 11 Novembre p.7
- ♦ Travaux à l'église, éclairage public p.8
- ♦ Nettoyage des avaloirs p.9
- ♦ Saint Nicolas, Lotissement de Ricrange p.10
- ♦ Divers : Boite à Idées, Panneau Pocket, H8N5, horaire de la déchetterie p.11
- ♦ Les structures d'accueil de la Petite Enfance au sein de la CCHPB p. 12
- ♦ Décorations de Noël dans le village et au périscolaire p. 13-14
- ♦ Crèche de l'Art Floral p.15
- ♦ Dossier : Projet photovoltaïque p.16-18
- ♦ Stop aux déchets sauvages p.19
- ♦ Le saviez-vous ? Le Monument aux Morts d'Ottonville p.20-21
- ♦ Projecteur sur Laurent Glad p.22
- ♦ Mots des associations d'Ottonville-Ricrange pour la fin d'année p. 23-25
- ♦ Covid-19 et déconfinement p.26
- ♦ Supplément Spécial Noël p.27-29
- ♦ Solution des mots-fléchés du numéro 25 et Nouveau jeu p. 30

EDITORIAL

«Chères habitantes, chers habitants,

L'année 2020 touche à sa fin et c'est l'heure des bilans.

Tout d'abord, je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants avec toute la chaleur possible. De la même façon, je souhaite la bienvenue dans ce monde à tous les nouveau-nés qui ont poussé leur premier cri en 2020. Je tiens également à féliciter toutes les personnes qui ont pu célébrer leur union, mariage et PACS dans notre commune. Enfin, j'adresse mes plus sincères condoléances à tous ceux qui ont perdu un proche au cours de cette année. Mon soutien va également, bien entendu, à toutes celles et tous ceux qui subissent en ce moment la maladie et qui doivent lutter pour ne pas perdre la vie car, chacun le sait, cette année 2020 est une année bien particulière, et c'est un doux euphémisme de le dire...

Au mois de mars dernier lors des élections, malgré une situation sanitaire qui commençait déjà à s'envenimer, vous m'avez témoigné, pour la troisième fois, votre confiance. Soyez certains que cette confiance est le moteur principal de mon action et j'œuvre chaque jour pour en rester digne. Le premier confinement qui a suivi ces élections a repoussé l'entrée en fonction du nouveau conseil municipal au mois de mai, retardant bien des projets qui sont, pour beaucoup, au point mort malgré nos efforts et notre bonne volonté. Soyez assurés que l'équipe municipale travaille pour que votre quotidien soit néanmoins le plus facile et le plus agréable malgré la situation nationale que vous connaissez toutes et tous.

Si la parenthèse estivale a apporté un certain répit à toute la population, les mesures sanitaires strictes de la rentrée puis le re-confinement du 29 octobre, ont sonné le glas de plusieurs manifestations et réunions publiques : à l'automne, nous n'avons pas pu organiser de repas des aînés comme c'est la tradition, début novembre, c'est une cérémonie commémorative de l'armistice 14-18 bien solitaire qui a été célébrée et récemment Saint Nicolas n'a pas assuré sa traditionnelle tournée...

Les conséquences de cette pandémie sur les activités de chacun sont aussi parfois terribles et je souhaite apporter tout mon soutien aux entreprises et commerces qui sont touchés de plein fouet par ce changement si brusque. Nous comprenons également combien les associations de notre commune

sont impactées à cause de l'arrêt de leurs activités. Courage à tous.

Je tiens également à apporter tout mon soutien à la directrice d'école, aux enseignants, ainsi qu'à tout le personnel scolaire qui œuvre pour accueillir du mieux possible tous les enfants. Bravo à ces derniers qui font des efforts pour appliquer les gestes barrières. Ils ont bien compris que les efforts individuels sont nécessaires pour le bien collectif. Bien certainement, voir des enfants masqués n'est pas l'image rêvée que l'on s'attend à voir dans une enceinte scolaire mais elle est le reflet de la difficile époque que nous traversons.

Puisque c'est l'heure des remerciements, je tiens enfin à évoquer nos agents municipaux qui font un travail très important auprès de la population. Je voudrais les remercier et les féliciter pour leur implication car tous ensemble, nous avons fait en sorte que notre commune continue à être un lieu agréable : soit en entretenant sa propreté, soit en entretenant son fleurissement, soit en peaufinant son embellissement. Les décorations de Noël viennent de prendre place pour l'Avent et il me semble que nous avons tous besoin de ces « petits plaisirs de yeux » qui nous apportent à tous des moments de joie bien agréables.

Le plus important au cœur de cette crise est de tenir bon la barre pour ne pas chavirer ou prendre un mauvais cap. Je réitère mes encouragements à vous tous. Peut-être que le ciel commence à s'éclaircir avec l'arrivée d'un vaccin qui pourrait permettre à l'humanité d'échapper à la « menace Covid-19 » ...

Voilà le bref récapitulatif d'une année hors normes, d'une année aux particularités encore jamais vues mais la vie poursuit néanmoins son cours pour chacun d'entre nous.

Chères habitantes, chers habitants, je vous souhaite à toutes et à tous de passer les meilleures fêtes de fin d'année possibles et je vous adresse mes vœux de bonne santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2021 qui arrive à grands pas. Espérons tous ensemble que 2021 nous apportera la joie de la libération face à ce virus !

Votre Maire, Gérard SIMON

RÉCAPITULATIF DE L'ANNÉE 2020 :

Une année riche en ... annulations !

1^{er} février : les 4 premiers cas officiels de Covid-19 sont enregistrés en France.

29 février : la France franchit pour la 1^{ère} fois la barre des 100 malades. Les rassemblements de plus de 5000 personnes sont interdits.

15 mars : jour des élections municipales. Deux équipes sont en lice : « Tous ensemble pour Ottonville-Ricrange », la liste de Monsieur le maire sortant Gérard Simon, et « Un souffle nouveau » liste menée par Madame Martine Becker. Dès le premier tour, l'intégralité de la liste de Gérard Simon est élue et forme le nouveau conseil municipal.

17 mars : la France s'arrête. Un confinement national historique est instauré pour tenter d'endiguer l'épidémie. Les rues sont désertes. On ne sort plus que rarement et muni d'une attestation de déplacement...

12 avril : Pâques est fêté en comité restreint puisque le confinement bat son plein. La Chasse aux Œufs traditionnellement organisée par l'APEOR est annulée.

8 mai : la cérémonie pour commémorer l'Armistice du 8 mai 1945 est annulée. Même annulation pour la brocante qui se déroule habituellement au centre du village.

11 mai : le déconfinement débute : c'est la fin de l'attestation de déplacement. La Moselle toujours en « rouge » ne rouvre ni écoles ni collèges ni lycées.

25 mai : élection du Maire et de ses adjoints. Gérard Simon rempile pour un troisième mandat. Fabienne Tutin est élue 1^{ère} adjointe, Gérard Demmer est élu 2^{ème} adjoint et Carine Zannier est la 3^{ème} adjointe.



8 juin : l'école rouvre ses portes pour les élèves volontaires. Les équipes professorales et communales s'activent pour rendre la rentrée possible.

22 juin : la rentrée pour tous les élèves devient obligatoire. Dans les faits, les 3/4 seront présents.

13 juillet : le doyen de la commune, bon pied bon œil, Alfred Pignon, fête ses 91 ans.



Fin août : des travaux de réfection ont lieu à l'école. On optimise le coin lavabo et on rafraîchit la cour.



1^{er} septembre : c'est la rentrée scolaire - avec les gestes barrières - pour les 39 enfants inscrits.



14 octobre : la doyenne du village, Célestine Muller fête ses 98 ans ! (voir article dans ce numéro).

30 octobre : un nouveau confinement est décidé. Moins sévère que le premier mais toujours avec l'attestation de déplacement.

Novembre : le « repas des Anciens » est malheureusement annulé. Les restrictions sanitaires font bien du mal aux rassemblements conviviaux...

11 novembre : la cérémonie de commémoration est maintenue mais a lieu en très petit comité (voir article page 7).

4 décembre : la promesse de bail concernant le projet photovoltaïque est signée à Éblange.



6 décembre : la tournée de Saint-Nicolas est annulée. Après nos aînés ce sont les enfants qui sont lésés par l'épidémie. Une année bien pauvre en événements s'achève...

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020 À LA SALLE DES FÊTES

Pour être en conformité avec le règlement sanitaire d'urgence « covid »,
la réunion a été tenue à huis clos.

Point n°1 : Maintenance du matériel informatique

Le contrat du Pack tranquillité qui protège les données des logiciels Berget-Levrault, comptabilité, données civiles et électorales, paies et facturation est à renouveler. La proposition commerciale d'un montant de 367, 20€ est acceptée par le Conseil après délibération.

Point n°2 : Adhésion au programme Fus@e, groupement de commandes scolaires

Ce projet est institué par le Département et l'Autorité Académique. Son but est d'accompagner les élus locaux en leur proposant des solutions adaptées qui répondent aux enjeux que sont les apprentissages, les inclusions des publics sensibles et le lien école/famille via le numérique. Pour cela Fus@e (Faciliter les Usages @éducatifs) propose un Espace Numérique de Travail, une aide au choix et à l'acquisition du matériel informatique ainsi que des subventions au sein du dispositif Ambition Moselle. Après délibération, afin de permettre à l'école communale de bénéficier de ce programme, il a été décidé d'adhérer au groupement de communes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique.

Point N°3 : Prime Covid »

Considérant le surcroît significatif et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents du personnel communal durant l'état d'urgence sanitaire, après délibération, il a été décidé d'instituer une prime exceptionnelle plafonnée à 1000€ par agent et non proportionnelle au temps de travail. Cette prime n'est pas reconductible. Le Maire déterminera par arrêté les bénéficiaires et le montant de cette prime ainsi que les modalités de versements.

Point N°4 : Décision budgétaire modificative amortissement fibre et travaux réseau éclairage

Modification des comptes budgétaires :

Investissement : + 6000€ au compte 21578 - 6000€ au compte 2315

Fonctionnement : + 1000€ au compte 6811 - 1000€ au compte 6232

Point N°5 : Suppression du 16e article de la délibération de délégation au maire

M. le Maire donne lecture du mail de la sous-préfecture notant une erreur quant à l'article 16 de la délibération du 25 mai 2020 « délégations au maire ».

Après en avoir délibéré, il a été décidé de supprimer l'article 16.

Point N° 6 : Proposition d'une convention de groupement du Département de commandes d'électricité

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Le Département de la Moselle a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité afin d'en tirer le meilleur tarif. Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du Département de la Moselle et que le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel. Après délibération, le Conseil autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle pour l'achat de l'électricité et autorise Monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Point N° 7 : Assurance Statutaire complémentaire

Après délibération le Conseil accepte de faire adhérer la commune à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM ; la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base +NBI plus régime indemnitaire sauf CIA et la participation financière par agent sera de 5€ brut.

Point N°8 : Création d'un poste temporaire de rédacteur principal

Considérant que la personne titulaire du poste de secrétaire de mairie quitte la collectivité le 1^{er} avril 2021 et considérant qu'il est nécessaire que la nouvelle secrétaire de mairie travaille en binôme avec l'actuelle, il a été décidé d'accepter, après délibération, la création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe titulaire pour une durée de 2 mois.

Point N° 9 : Acceptation de reversement trop payé lignes téléphoniques

Suite à l'installation de la fibre, les liaisons téléphoniques filaires ont été annulées. Orange reverse un trop versé de 136,66€. Après délibération, l'encaissement de cette somme a été accepté.

Point N° 10 : Examen du projet photovoltaïque

Les collectivités, Éblange et Ottonville, propriétaires du terrain « militaire » au lieu-dit Bovenberg ont été approchées par diverses entreprises pour l'installation d'un parc photovoltaïque. Lors de la séance du 21/10/20 Éblange a décidé de retenir le projet de l'UEM. Ce projet étant commun, après avoir étudié les différentes clauses, le Conseil municipal a délibéré et a accepté la proposition de l'UEM et donne délégation de signature à Monsieur le maire.

Point 11 : Travaux toiture de l'église

Des infiltrations d'eau ayant été constatées dans l'église, infiltrations dues au mauvais état des zingueries, il a été décidé d'accepter après délibération le devis proposé par l'entreprise MDS Toiture de Merten pour un montant de 2540€HT soit 3048€TTC.

HONNEUR À LA DOYENNE CÉLESTINE MULLER



Célestine Muller, née Pignon, a fêté le 14 octobre dernier son 98^{eme} anniversaire. Née en 1922, elle est de ce fait la **doyenne** de la localité.

Afin d'honorer sa personne, une délégation communale s'est rendue à son domicile à Ricrange. Célestine, entourée de ses enfants, a accueilli Monsieur le maire Gérard SIMON et la première adjointe Fabienne TUTIN, à grand renfort de gourmandises et de douceurs de toutes sortes.

Grande amatrice de fleurs, c'est avec joie qu'elle s'est vu offrir une composition florale. Un long et joli moment de convivialité a ensuite prolongé cette visite, l'occasion de remarquer que la même joie de vivre illumine le regard de Célestine et de son frère Alfred qui est quant à lui le doyen de la commune (il a fêté ses 91 ans en juillet dernier). Ils partagent manifestement de bons gènes que nous ne pouvons que leur envier.

Deux enfants, Christiane et Martin, sont nés de son union avec Alphonse Muller. Célestine est également l'heureuse grand-mère de quatre petits-enfants et l'arrière-grand-mère de cinq arrière-petits-enfants qui lui apportent un grand bonheur.

La municipalité lui réitère **ses vœux de longue et heureuse vie en bonne santé.**

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Commémoration de l'Armistice et Centenaire de l'Inhumation du Soldat Inconnu



2020 sera décidément une année bien particulière. Le re-confinement décidé en octobre dernier a imposé pendant plus d'un mois des restrictions à tous les citoyens français. La municipalité a néanmoins décidé de commémorer le 11 novembre dernier **l'armistice de la Guerre 14-18** ainsi que le **centenaire de l'inhumation du Soldat inconnu**.

Le comité fut très restreint : Monsieur le Maire devant ses trois adjoints et quelques habitants présents sur le pas de leur porte — distanciation oblige! — a d'abord lu le discours de Madame Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, puis a déposé une gerbe devant la Monument aux Morts. Un geste devenu presque banal, répété de commémoration en commémoration, mais pourtant chargé, cette année, d'une dimension exceptionnelle.

En ce mois de novembre 2020, voilà en effet **100 ans** que le Soldat Inconnu a été officiellement désigné. Dans la Citadelle de Verdun, la veille de l'Armistice 1920, huit cercueils où reposaient des « Poilus » non identifiés furent entreposés. Dès le 3 novembre, André Maginot, alors Ministre des Pensions et des Blessés de guerre, avait fait exhumer des corps des grands champs de bataille.

En ce jour solennel, un jeune homme de 21 ans, Auguste Thin, eut la lourde tâche de désigner le futur symbole. Après quelques moments de réflexion, il déposa finalement un bouquet d'œuillets blancs et rouges sur le sixième cercueil qui fut veillé toute la nuit durant. Le lendemain, le « Soldat Inconnu » fut transféré sous l'Arc de Triomphe où il fut inhumé définitivement en 1921. Le 11 novembre 1923, la « flamme du souvenir » fut rajoutée et allumée pour la première fois par André Maginot . Depuis ce jour, elle est ravivée quotidiennement à 18h30 lors d'une cérémonie officielle.





TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE

Des travaux de réfection au niveau de la toiture de l'église viennent de s'achever. Des infiltrations d'eau avaient été constatées depuis quelque temps dans l'église et c'est le mauvais état des zingueries qui en était la cause.

Les travaux devant s'effectuer en hauteur, l'entreprise MDS Toiture de Merten a été sollicitée par la commune. Le montant des travaux TTC s'est élevé à 3048€.

Vendredi 20 novembre 2020, une grue mobile de 28 mètres a été déployée aux abords de l'église. Les gouttières ont été nettoyées, la zinguerie a été révisée tout autour de la toiture, des couvertines ont été refixées et des joints de dilatation supplémentaires ont été installés. Quelques tuiles ont également été remplacées et remplacées sur la toiture de la mairie. Les travaux ont duré une journée entière.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Au cours du mois de novembre, les ampoules du système d'éclairage public ont été changées. Les vieilles ampoules à sodium (dont quelques-unes présentaient un sérieux dysfonctionnement) ont laissé la place à des ampoules LED bien moins énergivores. Nous sommes ainsi passés d'une consommation de **170W par lampadaire** à une consommation de **42W**, soit 4 fois moins ! Une économie qui sera forcément répercutée sur la facture annuelle d'électricité de la commune.

Le montant de ce changement s'élève à 9720€ dont 60% sont subventionnés.



Aux économies financières, s'ajoute le geste écologique : l'empreinte carbone étant un sujet auquel la commune est attachée, il était essentiel de tout faire pour limiter les émissions de CO_2 . À notre petite échelle, le passage au LED, nous semblait être un début de solution et nous avons franchi ce cap avec confiance.

NETTOYAGE DES AVALOIRS

Chaque année, sur le territoire de la commune, en plus des nettoyages répétés et réguliers effectués par Michel Cadra, ont lieu deux campagnes de curage et de nettoyage « en profondeur » de l'ensemble des avaloirs. Les travaux sont réalisés par l'entreprise MALEZIEUX de Woippy dans le cadre d'un marché global passé par la CCHPB.

La seconde campagne de cette année a eu lieu ce jeudi 3 décembre 2020 .



RAPPELS :

Si vous faites des travaux de ravalement de façade, du béton, du plâtre, etc...., veillez à ne pas nettoyer l'outillage utilisé dans les caniveaux qui risqueraient de se boucher et de déborder aux pluies suivantes (pour information, faire déboucher un avaloir peut coûter plus de 1500 € au contrevenant.)

Sont aussi répréhensibles les vidanges de produits toxiques, d'huiles diverses dans le réseau d'eau pluviale ou d'assainissement ainsi que dans le ruisseau. Ces produits peuvent être déposés en déchetterie (voir les horaires en page 11).

L'entretien des trottoirs (balayage, arrachage des mauvaises herbes, ...) incombe aux résidents. Trop de trottoirs et leurs abords ne sont pas entretenus régulièrement voire jamais... et cela est dommage pour notre cadre de vie. Un petit coup de balai de temps en temps ne coûte pas cher et apporte tellement. Le déblaiement de la neige ou du verglas incombe également aux résidents. En cas de chute, votre responsabilité pourra être engagée.

Les personnes âgées et/ou qui rencontrent des difficultés pour effectuer ces tâches, pourront prendre contact avec la mairie qui leur apportera l'aide nécessaire.

Enfin, amis exploitants agricoles, essayez de garder au maximum nos rues propres. Après le passage de vos engins, veillez à nettoyer les chaussées trop boueuses. Les automobilistes et les riverains vous en remercieront.

SAINT NICOLAS 2020

Dimanche 6 décembre, Saint Nicolas et son célèbre acolyte le Père Fouettard n'ont malheureusement pas pu défiler dans les rues du village comme ils en avaient l'habitude les années passées. Crise sanitaire oblige...

Cependant, la distribution de quelques friandises a été effectuée vendredi 4 décembre par les maîtresses, missionnées par le Saint Patron des écoliers lui-même. Les enfants étaient ravis !

Merci à l'APEOR pour son initiative.

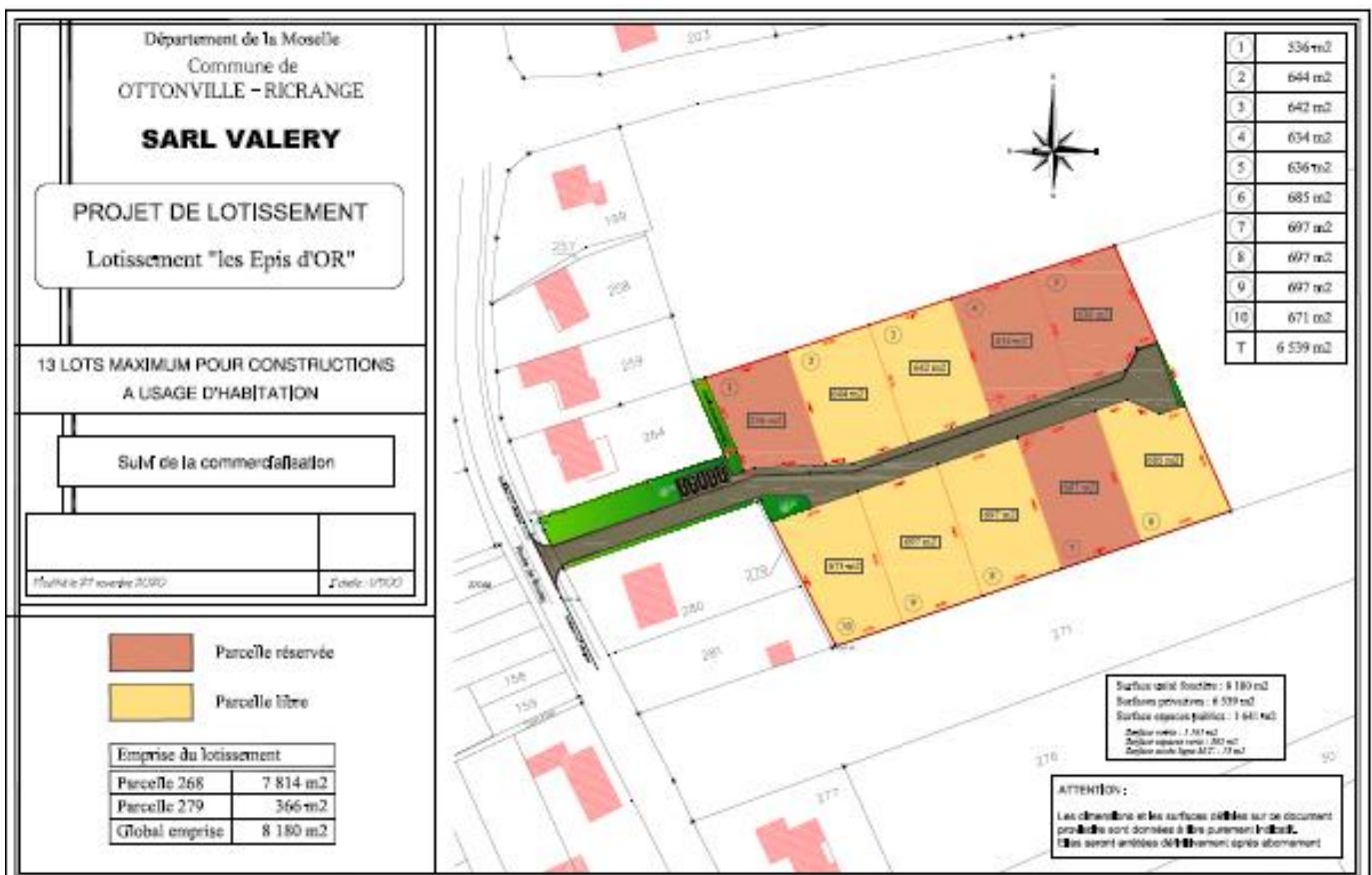


Source : epinalinfos.fr

LOTISSEMENT « LES ÉPIS D'OR » DE RICRANGE

Enfin une **excellente nouvelle** en cette période plutôt sombre faite d'annulations, de restrictions et de couvre-feu. Le projet concernant le lotissement avance bien. Quatre parcelles ont déjà trouvé preneur et très bientôt les travaux devraient pouvoir commencer. Le lotissement de taille humaine (10 parcelles) est idéalement situé et devrait séduire les primo-accédants. Les six terrains restants ont tous une superficie supérieure à 6 ares. La commune se félicite déjà d'accueillir les nouveaux venus qui viendront agrandir la population ricrangeoise.

Pour tout renseignement s'adresser au : 06 85 71 41 97



BOITE À IDÉES

La mise en place d'une boîte à idées se concrétise. L'équipe municipale, désireuse de faire participer les habitants à la vie communale, vous invite à vous exprimer en laissant vos messages dans sa boîte aux lettres. Une remarque ? Une idée d'aménagement ? Une amélioration souhaitée ? N'hésitez pas. Quelques règles seront tout de même à respecter :

- ◆ Pas de message anonyme (nom, prénom et numéro de téléphone obligatoires)
- ◆ Proposer des projets réalisables d'un montant abordable (malheureusement pas de complexe olympique possible...)

Toutes les idées seront examinées lors des conseils municipaux. Les personnes à l'origine des projets retenus seront invitées à venir expliquer et défendre leurs idées lors des conseils. Prêts ? A vos stylos !

MAISON DES SERVICES DE BOULAY

La maison des services a ouvert ses portes en septembre dernier. Très récemment elle s'est doté d'un site internet accessible à l'adresse suivante :

<https://www.franceservicesboulay.fr/>

PanneauPocket

Pour vous tenir toujours informés sur les actualités communales, nous vous



rappelons que l'application „PanneauPocket“ est disponible, gratuitement, en téléchargement sur vos smartphones.

GRIPPE AVIAIRE

Le virus de la grippe aviaire (H5N8) qui est susceptible d'affecter les oiseaux et la plupart des volatiles, a été détecté dans notre pays.

Un arrêté publié par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, en date du 04/11/2020, a placé le département de la Moselle en risque élevé. Les éleveurs professionnels ont été informés de la conduite à tenir. **Pour les autres élevages, principalement domestiques**, voilà les mesures à suivre depuis le 6 novembre :

- ◆ claustration ou protection des élevages de volailles par un filet
- ◆ Réduction des parcours extérieurs des volailles
- ◆ Interdiction des transports et lâchers de gibiers à plume
- ◆ Interdiction d'utiliser des appelants

HORAIRES DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|------------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|----------|
| Matin | | 10h / 12h | 10h / 12h | 10h / 12h | 10h / 12h | 9h30/ 12h00 | 10h/12H |
| Après-midi | 14h/18h | 14h/18h | 14h/18h | 14h/18h | 14h/18h | 14h/18h | |

LE PORT DU MASQUE RESTE OBLIGATOIRE ET L'ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DOIT SE FAIRE DANS LE STRICT RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES

LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DANS LA CCHPB

L'offre d'accueil pour la petite enfance est une priorité pour la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois. Pour faciliter les recherches des parents voici la liste des structures existantes sur l'ensemble de la CCHPB (les enfants peuvent y être accueillis de 10 semaines à 4 ans - et jusqu'à 6 ans dans certains cas et sous réserve d'accord de la Communauté de Communes-)

La plus grande se trouve à **Boulay**. Elle comprend un multi-accueil de 45 places et un Relais Assistants Maternels (RAM). Son amplitude horaire est de 7h00 à 19h00.

Renseignements et contact :

24 rue Robert Schumann
57220 BOULAY
03.87.79.20.58



Une autre structure se situe sur **Piblange**. Cette micro-crèche accueille 10 enfants au quotidien de 7h00 à 19h00.

Renseignements et contact :

6 place de la Mairie
57220 PIBLANGE
03 87 55 04 10



Soucieux d'élargir encore l'offre d'accueil, la CCHPB a décidé d'ouvrir une nouvelle micro-crèche à **Hargarten-aux-Mines** en janvier 2020. 20 places y sont disponibles de 7h00 à 19h00.

Renseignements et contact :

1 rue des Cèdres
57 550 Hargarten-Aux-Mines
tel : 06 98 96 81 72



Le territoire est ainsi en mesure d'offrir 75 places d'accueil sur l'ensemble du territoire, en plus des 164 Assistants Maternels.

Crédit photos : aasbr.fr et josphekeller.fr

DÉCORATIONS DE FIN D'ANNÉE SUR LA COMMUNE

Ça y est ! Début décembre, la commune s'est parée de ses plus jolis atours pour les fêtes de fin d'année. Même si le déconfinement n'est pas celui tant espéré, l'équipe municipale avait à cœur de vous offrir le cadre le plus agréable possible pour cette fin 2020. Le sapin récemment arrivé de la forêt a été dressé devant la salle communale,



Arrêt du bus d'Ottonville



Arrêt du bus de Ricrange

de splendides décorations décorent joliment les vitres du périscolaire, les illuminations ont été posées sur les réverbères et éclairent les nuits et les décorations réalisées par notre ouvrier communal, Michel Cadra, ont repris leur place dans différents endroits stratégiques de la commune !



Devant la salle polyvalente



Le bâtiment périscolaire



A côté du blason



La cour de l'école communale



Le carrefour à Ricrange

LE PÉRISCOLAIRE SE PARE POUR NOËL

Il n'y a pas que les rues du village qui ont revêtu leurs appareils de fête. Le bâtiment du péricolaire a aussi été décoré pour Noël.

Les enfants eux-mêmes, ravis de l'importante tâche qui leur a été confiée, assistés par Fatima Abbad, ont orné toute l'entrée et les vitres de l'établissement : comme vous pourrez le voir ci-dessous leurs petites mains ont été bien habiles ! Bravo à eux et merci à Fatima qui se dépense sans compter pour le bien-être des enfants du village.



Bravo aux enfants et à Fatima !

LA CRÈCHE DE NOËL DE L'ART FLORAL



Depuis deux années, au carrefour de la rue de l'église et de la rue de la forêt, chez Monsieur et Madame Diedrich, se dresse une crèche que l'on ne peut pas ignorer. Cette crèche a été réalisée par l'Association de « l'Art Floral ». Ne pouvant plus assurer ni la confection ni la vente de couronnes de l'aveut, les 6 membres se sont tournés vers une autre tradition de l'Avent : la création d'une crèche. Les hommes se sont chargés du « gros œuvre » (acheter et découper les planches, les assembler pour créer la structure) tandis que les femmes se sont occupées des dessins (création et report des patrons sur les supports), de la mise en peinture et du vernissage.

La scène de la Nativité est bien respectée : Marie et Joseph entourent l'Enfant Jésus (présent avec un peu d'avance pour la photo !), l'âne et le bœuf le réchauffent, un berger accompagné de son troupeau de moutons vient se recueillir devant la sainte Famille. Les trois Rois Mages ont fait leur apparition, il y a peu, sur la droite. Pour le moment, ils suivent encore l'étoile qui est en train de les guider...

Si beaucoup d'habitants décorent leur maison et leurs alentours avec des guirlandes lumineuses, des rennes, des Père Noël et autres représentations « profanes », peu accordent encore à cette fête la dimension religieuse qui est pourtant à son origine. Saluons et respectons ce bel effort de décoration et de célébration.

Pourquoi dit-on une « crèche » ? : source www.lacroix.com

La crèche de Noël est une représentation de la naissance du Christ : dans la tradition catholique, Marie a en effet donné naissance à Jésus dans une mangeoire « cripta » en latin, d'où le mot « crèche » est issu.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Depuis le mois de septembre 2020, les communes d'Ottonville-Ricrange et Éblange étudient un **projet photovoltaïque commun** d'une importance considérable pour leur avenir. C'est sur le site dit du « Bovenberg », un ancien terrain militaire à cheval sur les deux communes, que s'installerait l'ensemble des panneaux.

Quatre fournisseurs ont pris contact avec les deux municipalités mais très vite c'est le groupe **UEM**



La zone en vert représente la superficie totale du projet. Environ 5.4 hectares pour Ottonville et 8.6 hectares pour Éblange.

(Usine d'Electricité de Metz) et sa filiale locale Energreen Production qui ont su et pu proposer la meilleure offre tant au niveau financier qu'au niveau aménagement et mise en valeur du site (création d'une table d'orientation près du blockhaus central, déplacement et aménagement du sentier actuellement grandement détérioré, implantation de ruches et d'un troupeau de moutons pour l'entretien des sols...). Éblange a donné son accord de principe dès fin octobre et notre

commune a, à son tour, donné son accord lors du dernier conseil municipal. Sur les 5.4 hectares appartenant à Ottonville, une production de 5.3MWc (MégaWatts Crête) est attendue. En tout, **une puissance crête de 14.1MWc** est escomptée sur l'ensemble du site. C'est considérable. La **production globale serait de 15 millions de kWh/an et pourrait alimenter 4000 foyers** (hors chauffage).

Si les chiffres de production peuvent laisser indifférent, il nous faut insister sur le côté **écologique** du photovoltaïque. Oui écologique. Tout le monde sait qu'un objectif de 32% d'énergies renouvelables est à atteindre d'ici 2030. Ottonville et Eblange pourraient entrer à pas de géant dans cette aventure

Pour rassurer les réticents, jeu questions- réponses sur le solaire :

Source : greenpeace.fr

Les panneaux photovoltaïques sont-ils recyclables ?

Oui, le recyclage des panneaux solaires s'est considérablement développé. Aujourd'hui, au terme de leur durée de vie optimale (estimée à environ 25 ans, période au cours de laquelle au moins 80 % de leur puissance initiale est garantie) les panneaux photovoltaïques, qu'ils aient été construits en Chine ou en Europe, sont recyclables entre 95 et 99 % pour la plupart des constructeurs. L'entreprise Voltec Solar dont les panneaux

Une puissance crête c'est quoi ?

La puissance « crête » d'une installation photovoltaïque, aussi appelée puissance « nominale », désigne la puissance maximale que celle-ci peut délivrer au réseau dans des conditions optimales comme une irradiation solaire de l'ordre d'une puissance de 1 000 W/m² et une température des panneaux de 25°C

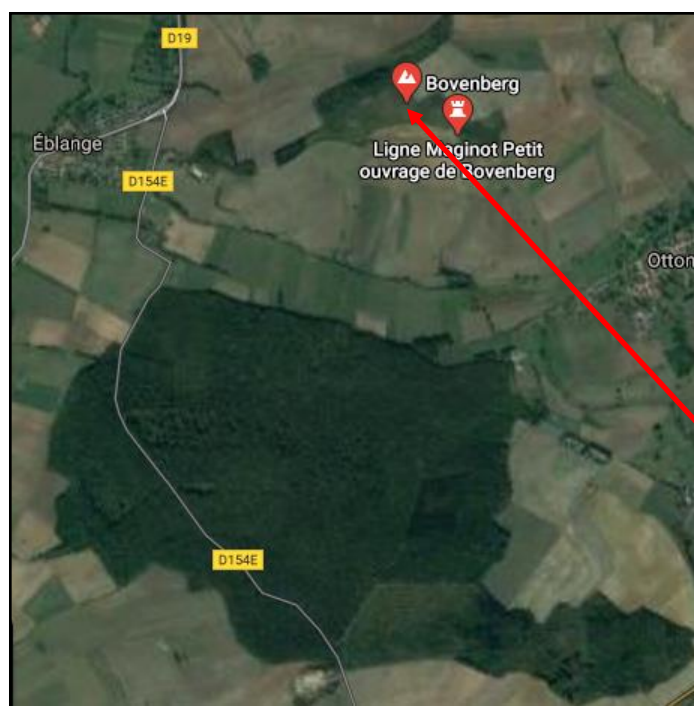
solaires sont produits en Alsace présentent par exemple un taux de recyclabilité proche des 100 % – une vraie solution pour limiter les besoins de matières premières.

Qu'en est-il des « terres rares » ?

Contrairement aux idées reçues, la grande majorité des panneaux photovoltaïques ne contient pas de « terres rares », ces groupes de métaux (utilisés notamment dans des smartphones !...) dont l'extraction et le raffinage sont très polluants. La plupart des **panneaux solaires sont constitués de silicium cristallin**, élément que l'on extrait du sable ou du quartz et qui, comme le verre, est 100 % recyclable. Ces panneaux solaires contiennent aussi des éléments en argent, en aluminium ou en cuivre et, selon les modèles, du plastique.

Pourquoi les communes d'Eblange et Ottonville se lancent-elles dans un projet photovoltaïque ?

Produire de l'électricité est primordial pour notre société. Nous sommes entourés d'objets technologiques utilisant cette source d'énergie. Voudriez-vous renoncer à l'éclairage domestique et public, aux lave-linge, aux téléviseurs, aux climatiseurs, aux smartphones, aux tablettes, aux réseaux sociaux ? Non ? Alors vous êtes un consommateur lambda et pour vous, pour nous tous, il faut trouver des solutions capables de produire assez d'énergie tout en limitant les émissions de carbone et le réchauffement climatique. Les sources d'énergies renouvelables sont limitées - énergie solaire, énergie hydraulique, énergie éolienne, biomasse et géothermie - et atteindre les 32% d'énergies renouvelables d'ici onze ans est un vrai challenge. Devons-nous rester passifs et ne rien tenter quand l'opportunité se présente ? Avec Eblange nous pensons que non. À l'heure actuelle, le photovoltaïque nous semble être une bonne solution car il est peu polluant (une économie de plus de 33 000 tonnes de CO₂ qui ne seraient pas émises dans l'atmosphère au cours de la durée de l'exploitation est à prévoir) et presque entièrement recyclable. Le bénéfice financier est aussi un point important que les deux communes ne peuvent négliger. Le loyer versé par l'UEM pourrait permettre à Ottonville de figer certaines taxes sur plusieurs années et lui permettre d'investir dans des projets importants.



Pourquoi ce site ?

Le site du « Bovenberg », après son déclassement du domaine militaire en 2012, a été acquis par les communes d'Eblange et d'Ottonville. Son principal attrait est l'ouvrage de la ligne Maginot « Petit Bovenberg » connu des randonneurs. Aux alentours immédiats, **des friches** ont colonisé certaines parcelles (ce sont les zones clairsemées). L'inclinaison et l'orientation de cette zone serait propice à l'implantation d'un ensemble photovoltaïque. Cette friche, actuellement dépourvue d'affectation et envahie de ronces et d'arbrisseaux, serait donc en partie rasée,

aménagée et mise en valeur par l'implantation de panneaux. La partie nord du terrain ne serait quant à elle ni exploitée ni transformée et c'est cette zone qui est la plus dense en végétations diverses. Certains proposent d'implanter des panneaux sur des parkings ou des toits d'immeubles afin de ne pas toucher aux terres. Excellentes idées quand cela est réalisable ! Mais où trouver, dans notre secteur, des parkings -non privés- assez grands pour accueillir ces structures ? Sur le site du « Bovenberg » les conditions d'orientation et d'implantation sont réunies pour produire une énergie renouvelable qui profiterait à tous les habitants (par les retombées financières + fierté de produire localement une énergie électrique renouvelable réinjectée en totalité sur le réseau haute tension).

Quel impact sur la nature ?

Rappelons que rien, pour le moment, n'est acté. Seule une promesse de bail a été signée le vendredi 4 décembre 2020. Une étude d'impact d'une année a été engagée et elle seule pourra conclure de la faisabilité du projet ou non. **Et chacun s'y soumettra sans sourciller.** À l'heure actuelle, personne ne peut dire quelles espèces animales ou végétales pourraient être éventuellement impactées par la mise en place du parc photovoltaïque. Donc, avant de crier haro sur ce projet, il faut attendre les enquêtes et verdicts officiels qui n'ont pas pour but de détruire la faune ou la flore locales mais bien de les préserver. Pour la commune, la transparence sera le maître-mot.

On a pu lire sur certains sites que les terres entourant l'îlot formé par le site du Bovenberg, étaient « pauvres en nature ». Cela est vrai. Les traditionnelles haies champêtres ont été sacrifiées ces dernières années au nom du remembrement alors que l'on sait aujourd'hui leur importance pour réacquies de la biodiversité fonctionnelle*. Pourquoi ne pas essayer tous ensemble de concilier nature, biodiversité et énergies renouvelables ? Ne serait-ce pas là que le défi futur résiderait ? Pourquoi ne pas lutter ensemble pour mettre au point un projet global viable, écologique et pérenne ? Vouloir sauver la nature est formidable et essentiel mais on ne peut refuser de voir la réalité : il nous faut produire plus d'électricité provenant des énergies renouvelables.

*<https://blog.defi-ecologique.com/haie-champetre-outil-agricole/>

Quelle conclusion ?

Les communes d'Eblange et Ottonville possèdent un **terrain en friche** susceptible d'accueillir un site propice au photovoltaïque qui fait partie des énergies renouvelables en plein essor technologique. 40 000 panneaux de construction française seraient implantés sur le site et une production de 14 MWc serait attendue sur l'ensemble des 14 hectares. Une étude d'impact est aujourd'hui lancée pour une durée d'un an et c'est seulement au terme de ces douze mois que nous saurons si le projet est réalisable ou non (avec des aménagements éventuels pour telle ou telle espèce animale ou même un arrêt total du projet...). Affaire à suivre.

Pour avoir de plus amples détails sur le projet, la mairie vous est naturellement ouverte. Maire et adjoints seront heureux de dialoguer en toute transparence avec les intéressés.

DECHETS SAUVAGES EN FORÊT



Du simple mégot de cigarette au dépôt de gravats, chaque année, plusieurs tonnes de déchets sont laissées dans les forêts françaises. Ces incivilités sont aussi, et malheureusement, constatées dans notre forêt communale... C'est inadmissible.

Afin de préserver la beauté et la vie de notre forêt, il y a des bons gestes à adopter. Cela commence par le **respect du milieu naturel** qui nous accueille lors des sorties, des promenades : après un encas pensez à rapporter vos plastiques et vos emballages à la maison pour les trier... Pour les déchets plus conséquents, direction la déchetterie intercommunale.

Les déchets sauvages sont proscrits et ce qui a été découvert récemment dans notre forêt est non seulement irrespectueux mais aussi passible de sanctions.



Chaise de bureau, tapis et pneus à foison ont été abandonnés en pleine forêt.

La plus grande sévérité sera désormais appliquée en cas de flagrant délit. La forêt est d'une importance cruciale pour notre commune et nous ne laisserons personne dénaturer ni sa biodiversité ni sa beauté.

Afin d'éviter à l'avenir ces incivilités, un système d'appareils de prises de vue pourra être mis en place. Ce dispositif permettra d'identifier, preuves à l'appui, les individus et les véhicules qui déversent des déchets en forêt. Si vous êtes témoin d'une infraction n'hésitez pas à contacter la mairie...

Pour informations :

- ◆ Si le dépôt est réalisé par un piéton, l'article R.633-6 du code pénal s'applique. Il prévoit une contravention de 3ème classe pouvant aller jusqu'à 450 € maximum.
- ◆ Si le dépôt de déchets en forêt est fait à l'aide d'un véhicule, il est fait application de l'article 161-1 du Code forestier et 635-8 du Code pénal. Il est encouru une amende de 5e classe pouvant aller jusqu'à 1 500 €, des peines complémentaires telles que la confiscation du véhicule et la suspension du permis de conduire, ainsi que les dommages et intérêts pour le préjudice subi.
- ◆ Si le dépôt est réalisé par un professionnel, il contrevient à ses obligations au titre du code de l'environnement qui impose des modalités de traitement précises. Il s'agit d'un délit puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende (amende X 5 pour les personnes morales) (art. L541-46 4° du code de l'environnement)..



: source : onf.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Monument aux Morts

La commune d'Ottonville-Ricrange possède une petite particularité qui ne saute pas aux yeux immédiatement. Cette spécificité concerne le monument aux morts car notre municipalité en possède non pas un... mais deux .

Le plus visible aux yeux des habitants se trouve sur la Place Louis Tailleur, au centre du village d'Ottonville, devant l'Eglise.



Mais aviez-vous déjà tous remarqué le second (photo 1) ? Rue de l'Eglise ? Plus ancien et surmonté d'une statue de Jeanne D'Arc ? À l'origine, il avait été élevé **après la Grande Guerre** devant l'église paroissiale en mémoire des hommes, originaires du village, morts durant la « Der des der ».



Photo 1 :
Monument à son emplacement actuel, entre le 12 et le 14 rue de l'église.



Photo 2 :
Monument à son emplacement d'origine devant l'église.

Mais pourquoi avoir deux Monuments aux Morts ?

Pour vous l'expliquer, la petite histoire va rencontrer la grande Histoire. Nous voilà de retour en 1944. Les forces alliées ont débarqué le 6 juin de la même année sur les côtes normandes. En novembre, elles atteignent le Pays de la Nied. De violents combats se déroulent aux abords de la

commune dès le 22 novembre. Le 25, l'artillerie américaine abat le clocher de l'église qui servait de poste d'observation aux Allemands. Il s'effondre sur le monument aux morts alors érigé devant les doubles marches qui mènent à l'intérieur du lieu de prière (voir photo 2). La stèle est sérieusement endommagée.

Ce n'est que dans les années 1970 que la municipalité alors dirigée par Louis Tailleur décide de remplacer le monument aux morts en mauvais état. Une levée de fonds est organisée.

La bonne volonté et les efforts des habitants et des professionnels de la région, permettent alors de récolter plus de 9000 francs.

Le nouveau monument aux morts est réalisé par les Graniteries de Gondre-

court. Il est taillé dans un bloc de granit noir de 6 tonnes. Pour honorer la mémoire des victimes des deux conflits mondiaux, de chaque côté de la stèle principale, se trouve une tablette portant les noms des victimes (16 noms pour le conflit de 14-18 et 12 noms pour le conflit 39-45).

Pour son inauguration officielle, **le 11 novembre 1973**, le jour du 55^e anniversaire de l'armistice de 1918, une foule considérable assiste au discours du Député-Maire de Boulay-Moselle, Julien Schvartz.

En 1983, pour que le patrimoine passé ne soit pas oublié, Joseph Jager et Joseph Becker ont la bonne idée de réparer l'ancien monument puis de le remonter devant le portail du presbytère. Voilà pourquoi Ottonville-Ricrange possède deux monuments aux morts...

FUN FACT

Les animaux eux-aussi ont droit à leurs monuments aux morts. Par exemple, à Lille, se trouve un monument qui rend hommage aux pigeons. À Saumur, honneur est rendu aux chevaux et à Neuveville-lès-Vaucouleurs ce sont les ânes qui sont remerciés pour leur implication durant la guerre.

Sources : Monographie communale, Histoire d'Ottonville et de Ricrange, Alfred SCHOUN

Pourquoi l'inscription « À NOS MORTS » ?

Vous l'avez tous remarqué sans peut-être y prêter attention : sur nos monuments aux morts mosellans figure toujours l'inscription « **À nos Morts** » et pas les traditionnels « Morts au champ d'honneur » ou « Morts pour la France » que l'on peut lire partout ailleurs en France. Partout ailleurs ? Pas vraiment. Cette particularité se retrouve aussi en région Alsace. Si dès 1919, la France désira « *glorifier les héros morts pour la Patrie* » en érigeant des monuments aux morts et octroya pour cela des aides financières aux communes françaises, elle refusa cette aide aux communes alsaciennes et mosellanes car il était hors de question pour l'État français d'accorder des subventions aux hommes morts dans l'armée ennemie... En effet, depuis 1871, l'Alsace et la Moselle avaient été cédées à l'Empire allemand et les hommes tombés au combat entre 1914 et 1918 ne portaient pas l'uniforme français...mais allemand !

Au sortir de la Grande Guerre, quand l'hommage aux disparus se généralisa, ordre fut donc donné par le Commissaire de la République, Léon Mirman, de ne laisser transparaître aucun indice sur le régiment d'origine des défunts. Il fut alors convenu d'ériger des monuments sobres portant cette inscription lacunaire « **À nos Morts** ».

Source : Les monuments aux morts de la Grande Guerre, Laurette MICHAUX

UN MAGNÉTISEUR REBOUTEUX À OTTONVILLE



Texte et crédit photo : Laurent Glad

Depuis 3 ans, rue de la forêt, Laurent Glad exerce une « médecine populaire ». Parole lui est donnée aujourd'hui.

En quoi consiste le métier de Magnétiseur Rebouteux que tu exerces ?

En tant que magnétiseur rebouteux, je suis amené à utiliser différentes énergies et techniques afin d'accompagner chaque personne dans sa volonté de se sentir mieux. Le magnétisme combiné aux soins rebouteux aide à traiter de nombreux maux et pathologies, aussi bien physiques qu'émotionnels.

Pour quelles raisons les personnes viennent-elles te voir ?

On vient me voir pour des demandes diverses telles que des problèmes de peaux (psoriasis, eczéma, zona...), des brûlures (feu, soleil, chimiothérapie et radiothérapie), un mal-être, des angoisses, mais également pour un accompagnement suite à un burn-out, à un décès ou encore pour des douleurs au niveau du corps (lombalgies, hernie discale, cruralgie, problème d'épaule...).

Comment se déroule une séance ?

Une séance dure en moyenne une heure. Il s'agit d'aider la personne à mettre des mots sur ses maux, de lui apporter de la compréhension sur ce qui lui arrive. L'idée est de traiter non pas le symptôme mais les causes par un soin énergétique ou par un soin rebouteux. Le magnétisme va permettre de rééquilibrer les énergies stagnantes au niveau des différents corps en lien avec les sept centres énergétiques (chakras) et méridiens. Certains soins en magnétisme peuvent être effectués à distance avec la même efficacité qu'en présence.

Le soin rebouteux, quant à lui, va permettre de travailler sur les tissus, sans craquement, ni manipulation afin de soulager les tensions et les différentes douleurs.

Qui peut bénéficier des ces soins ?

Il n'y a aucune contre-indication pour ces séances et le travail peut se faire chez les tout petits jusqu'aux personnes âgées. J'interviens aussi régulièrement sur les animaux de compagnie ainsi que sur les chevaux.

Bien entendu, ces soins, complémentaires à la médecine traditionnelle, ne se substituent pas à des soins ou des traitements médicaux qu'il ne convient en aucun cas d'arrêter.

As-tu un don pour exercer cela ?

Je ne pense pas avoir de don particulier, sinon peut-être quelques prédispositions à utiliser l'énergie avec sensibilité et bienveillance. Cela relève surtout d'un travail en profondeur sur soi, sur la compréhension du fonctionnement de l'être humain, mais aussi de formations diplômantes dans le domaine énergétique. Par ailleurs, je transmets mes connaissances lors de formations à toute personne désireuse de s'éveiller.

Comment peut-on prendre rendez-vous ?

Il est possible de me joindre par téléphone au 06.18.70.82.02, sur mon site www.laurentglad.fr ou par Facebook.

PAROLE AUX ASSOCIATIONS D'OTTONVILLE - RICRANGE

APEOR

2020 marque des changements au sein de l'APEOR. Après plusieurs années de bons et loyaux services, Mesdames Claire Stuckmann, Muriel Albert et Emeline Dailly ont respectivement quitté la présidence, la trésorerie et le secrétariat de l'Association des Parents d'Elèves d'Ottonville-Ricrange. Des remerciements leur sont adressés pour leur investissement et le temps accordé à l'association les années passées.

À la tête de l'APEOR a été élue Madame Magali Tutin. Les autres membres sont Mesdames : Alice Becker (trésorière), Elodie Zimmermann (secrétaire), Muriel Albert, Céline Berger, Karine Meal, Marie Mick, Nadia Pignon, Pauline Simon et Claire Stuckmann. La nouvelle équipe se fixe la tâche de maintenir l'association, de la faire prospérer et de la pérenniser pour le bien des enfants, même si les affaires devraient encore tourner au ralenti un moment...

Cette année, la majorité des événements habituels n'a pas pu se dérouler mais l'Association espère de tout cœur pouvoir organiser des activités extérieures en 2021 (brocante, trail...).

Si l'activité a été drastiquement réduite les 11 premiers mois de 2020, l'APEOR a tenté de limiter « la casse » en cette fin d'année. La distribution de friandises pour la Saint-Nicolas n'a pas pu s'effectuer après le traditionnel spectacle du 6 décembre (annulé), mais elle a été assurée en classe par les professeures des écoles et par un porte-à-porte chez les plus petits.

Nous vous donnons rendez-vous en 2021, à bientôt nous l'espérons.

Nos meilleurs vœux !



CHORALE SAINTE ODILE

Fidèle au poste, la chorale maintient d'heureuses traditions :

- ◆ Animations des messes locales,
- ◆ Participation à l'interchorale sous la houlette de Martial Schmitt de Velving au profit de diverses associations,
- ◆ Visite des Rois Mages à domicile, un grand merci pour votre accueil,
- ◆ Soutien aux chorales des villages alentours,
- ◆ Toutes les personnes aimant le chant liturgique sont les bienvenues.

La chorale vous souhaite une bonne année 2021. Prenez soin de vous !

Le Président Diedrich Denis

LE CONSEIL DE FABRIQUE

Le conseil de Fabrique remercie l'ensemble de la population ayant participé à la collecte des enveloppes pour l'entretien et le chauffage de l'église. Cette collecte a rapporté la somme de 1800€. Merci pour votre générosité.

Il y a de moins en moins de messes tout au long de l'année, la crise sanitaire n'ayant rien arrangé, il faut malgré tout arriver à faire vivre et entretenir notre église. Nous vous souhaitons un joyeux Noël, de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Conseil de Fabrique d'Ottonville-Ricrange

Meilleurs Vœux

De la part de l'Association
Foncière

LA M.J.C D'OTTONVILLE - RICRANGE



L'équipe MJC Ottonville-Ricrange tient à remercier très chaleureusement tous les adhérents et participants aux diverses activités et animations proposées et suspendues depuis la déferlante crise sanitaire.

2020 sera finalement marquée par :

- une distanciation forcée (exactement le contraire de notre objectif qui est de promouvoir le lien social et intergénérationnel!)
- une privation de loisirs culturels et sportifs...

Mais aussi par :

- une prise de conscience de l'importance de prendre soin de nos proches, de nos anciens...
- une solidarité nouvelle, un retour aux vraies valeurs et à l'essentiel

En attendant le retour à la normale,

MERCI, MERCI, MERCI !

Gardons en mémoire les souvenirs des bons moments de convivialité passés ensemble lors de notre dernière soirée jeux-tartiflette du 22 février, par exemple, et imaginons les prochains...

Un grand MERCI aussi à nos intervenants :

Stéphanie et Pascal POLIT pour la gym - pilates

La Fédération Seniors pour la gym douce

Julie DA MOTA pour l'atelier peinture

Franck ZILLOTTO pour l'atelier cuisine

Laurent GLAD pour les séances bien-être et méditation

Les marcheurs et marcheuses invétérés

et toutes "les petites mains" pour leur aide si précieuse lors de nos événements.



Du mieux que possible, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année!

Lydia, Julie, Martine, Thomas, Christine et Maité

Souvenirs des bons moments passés ensemble...



L'Atelier Cuisine...



Gym - Pilates...



Gym senior...



Spectacle pour les enfants...



Et la dernière réunion en groupe :
la soirée jeux en février 2020

**Nous vous disons à très bientôt pour de
nouveaux moments de convivialité !**

Texte et crédit photos : MJC

SPECIAL COVID

Le président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé le mardi 24 novembre 2020 un allègement des mesures du confinement. Cet allègement est prévu en 3 phases :

Samedi 28 novembre, tous les commerces « non essentiels » ont pu reprendre leur activité (tout comme les services à domicile, les auto-écoles, les visites immobilières...) et ils pourront, si besoin, rester ouverts jusqu'à 21h00 et accueillir le public les dimanches ; dans les lieux de culte les offices sont à nouveau autorisés à hauteur de 30% d'occupation et les sorties (promenades et activités sportives) ont été quant à elles autorisées dans un rayon de 20 km autour de son domicile et pour une durée de 3 heures.

Le mardi 15 décembre, le confinement a pris fin (ah! finies les attestations) et les déplacements interrégionaux ou à plus de 20km sont désormais autorisés. Les musées, les salles de théâtre et les salles de cinéma n'ont malheureusement pas rouvert au public faute à la situation sanitaire encore trop inquiétante. La date de leur réouverture est repoussée au 7 janvier si la situation épidémique évolue favorablement. Courage à tous dans cette épreuve.

Les modalités d'accueil des personnes dans les lieux de culte restent les mêmes au 15 décembre et pour au moins les trois semaines à venir.

Attention, un **couvre-feu national** a pris le relais entre **20h00 et 6h00**. En cas de déplacement durant ce couvre-feu (pour des motifs professionnels, des motifs médicaux, pour participer à des missions d'intérêt général, pour les accompagnants aux personnes en situation de handicap, pour des motifs familiaux impérieux ou enfin pour promener son animal de compagnie autour de son domicile) il faudra vous munir ... **d'une attestation de déplacement** ! Sinon il vous en coûtera 135€ d'amende en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

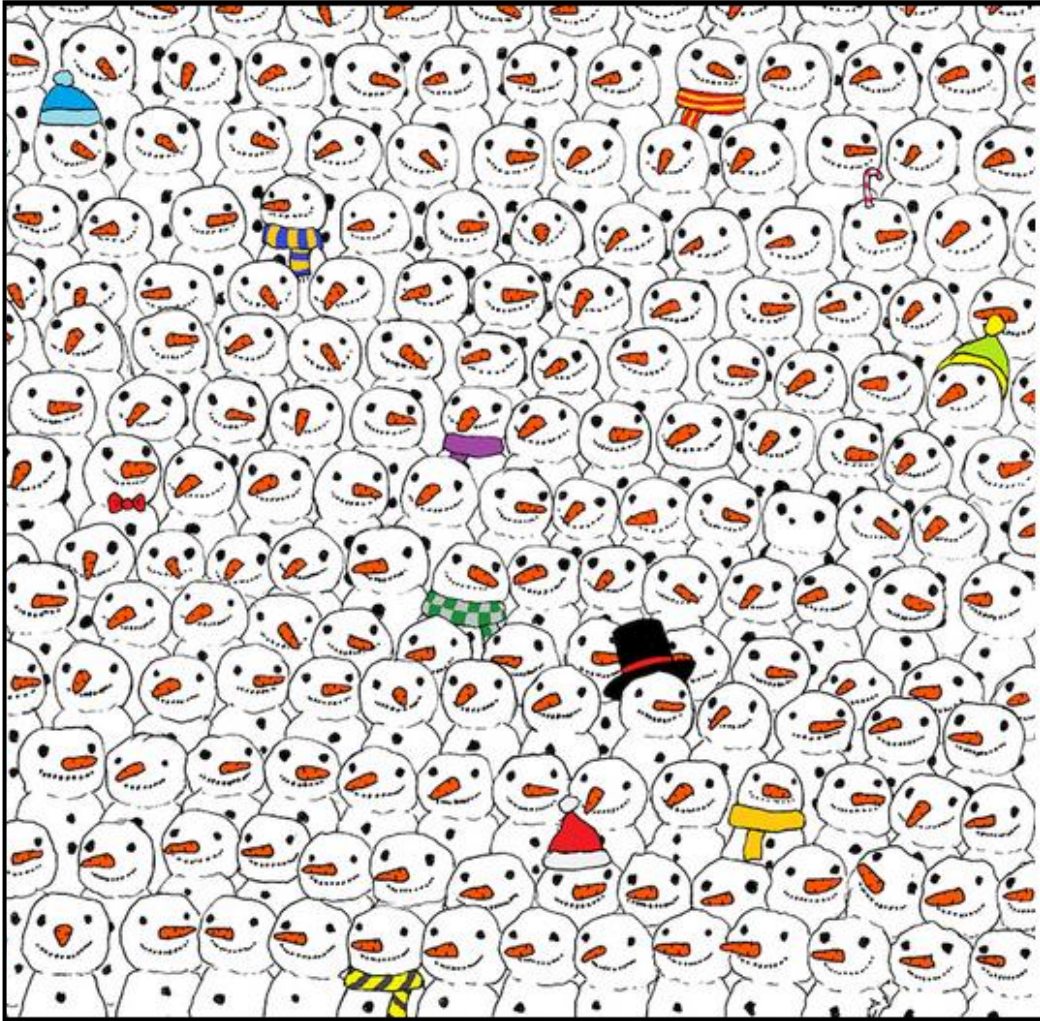
Exception sera faite dans la nuit du **24 au 25 décembre** afin de pouvoir fêter Noël en famille. Le soir du **31 décembre, le couvre-feu sera cependant maintenu** (oubliez les feux d'artifice entre amis et voisins au beau milieu de la rue...) de 20h00 à 6h00 du matin. À situation mondiale exceptionnelle, Nouvel An exceptionnel.

Enfin, **à partir du 20 janvier 2021**, si le nombre de contaminations reste sous la barre des 5000 cas par jour, les restaurants, les bars et les salles de sport rouvriront à leur tour. Les lycées pourront être à nouveau "pleinement ouverts, avec la totalité des élèves". Pour les universités, cette réouverture totale se fera peut-être plus tôt que prévu car notre ministre Jean Castex a fait savoir : "Nous avons décidé de travailler pour, dès le début du mois de janvier, reprendre l'enseignement en présentiel, notamment pour les travaux dirigés pour des étudiants ciblés" .

Restons vigilants et soyons tous responsables pour lutter contre le virus.

Quelques jeux pour patienter avant Noël

TROUVE LE PANDA CACHÉ PARMIS LES
BONHOMMES DE NEIGE



AIDE LE PERE NOËL À RETROUVER LE
CHEMIN DU PÔLE NORD

Source : Dudolf



Source : caliday.fr

LE TEMPS DE L'AVENT EST ARRIVÉ

Le dimanche 29 novembre 2020 a débuté l'Avent qui désigne la période de l'avant-Noël. Il s'agit en fait des quatre semaines pendant lesquelles on prépare la célébration de Noël et la venue de l'enfant Jésus. C'est durant cette période - joyeuse, conviviale - que l'on confectionne traditionnellement des petits gâteaux et que l'on décore son intérieur et/ou que l'on illumine ses extérieurs.

Pour vous mettre dans l'ambiance voilà 2 recettes simples et rapides :



Galurins

Ingrédients :

- 125 g de chocolat noir
- 2 blancs d'œufs
- 1cs de fécule de maïs
- 2cs de sucre glace
- 1 pincée de sel

Préparation

Faire fondre au bain-marie 125 gr de chocolat noir cassé en morceaux, avec une cuillère d'eau.
Lorsqu'il est bien fondu ajouter une cuillère à soupe de fécule et 2 cuillères à soupe de sucre glace.
Battre 2 blancs d'œufs en neige bien ferme avec une petite pincée de sel.
Incorporer délicatement les blancs au chocolat jusqu'à ce que l'on ne voit plus de blanc du tout.
Remplir environ une 30^{ne} de petites caissettes en papier.

Faire cuire au four 15mn th 3-4 (four doux)

Macarons/Rochers à la noix de coco

Ingrédients :

- 180 g de sucre
- 2 œufs
- 250 g de noix de coco
- 1 sachet de sucre vanillé

Préparation

Préchauffer votre four à 210°C.
Dans un saladier, ajouter les œufs avec les sucres et mélanger de façon énergique.
Ensuite, incorporer la noix de coco râpée et continuer de mélanger.
Beurrer une plaque de four ou la recouvrir de papier sulfurisé.
À l'aide d'une poche à douille ou d'une petite cuillère, former des petits tas que vous déposerez sur votre plaque de cuisson.

Faire cuire 10min à 210°

CHANTS DE NOËL

Traditionnellement, Noël est la période où l'on écoute et/ou interprète des chants spécifiques qui peuvent être profanes ou chrétiens (on parle alors de « cantiques »). Ces chants et musiques de Noël sont anciens, nombreux et variés.

D'après la tradition chrétienne, les premiers chants furent chantés par les anges venus fêter la naissance de l'enfant Jésus au-dessus de la crèche à Bethléem.

Le plus ancien chant français qui nous est parvenu jusqu'à aujourd'hui est le cantique « Entre le bœuf et l'âne gris » qui remonte au 16^{ème} siècle.

Parmi les cantiques les plus connus, vous avez sans doute déjà tous entendu, « Les anges dans nos campagnes », « Minuit chrétien », « Douce nuit, sainte nuit » ou encore « Il est né le divin enfant ». Ils glorifient la naissance du Christ. De nos jours, ils sont concurrencés par des chants profanes qui souvent ne font aucune référence à la Nativité : « Mon beau Sapin », « Noel blanc », « Vive le vent », « Petit Papa Noël »...

Saviez-vous que « Petit Papa Noël » a été créé en 1946 pour un film dans lequel jouait Tino Rossi ? Les plus âgés comprendront à qui l'on fait référence, les plus jeunes se demanderont « Mais c'est qui celui-là? ». Eh bien, ce Français d'origine corse était l'interprète de ce succès mondial qui demeure à ce jour la chanson française la plus vendue de l'histoire en France !



Pochette 45 tours 1978

JOYEUX NOËL À TOUS !

**BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2020
ET TOUS NOS MEILLEURS VŒUX !**

De la part de l'équipe municipale.

JEU : MENEZ L'ENQUÊTE OÙ EST-CE ?

Un nouveau petit jeu pour terminer l'année 2020

Où a été photographié ce détail ? Pour trouver la réponse, enfiler vos meilleures chaussures et ouvrez bien grands vos yeux lors de vos prochaines balades !



SOLUTION DES MOTS-FLECHES

« Les Echos n°25 »

Horizontal :

1) Roseaux 6) Newel 8) Marais 10) Covid 11) Amphibiens 12) Eblange

Vertical :

1) Ricrange 3) Simon 4) Paiements 5) Betteraves 7) Jungmann 9) Schwellbach 13) Lavabos

BRAVO à toutes celles et ceux qui ont trouvé les bonnes réponses.

Les Échos d'Ottonville - Ricrange n° 26- octobre-novembre-décembre 2020

Édité par la Mairie - 1 rue de Lorraine - 57220 Ottonville - Ricrange - tél. 03 87 79 25 14.

Directeur de la publication : Gérard Simon - Rédactrice en chef : Carine Zannier - Journalistes : Carine Zannier, Gérard Demmer - Gérard Simon - Crédits photo : Fatima Abbad - Fabienne Tutin - Carine Zannier

Conception, maquette, impression : Mairie.

Tirage à 190 exemplaires.